



CONFÉRENCE DE CONSENSUS

« LUTTER CONTRE LES
DIFFICULTÉS SCOLAIRES :
LE REDOUBLEMENT
ET SES ALTERNATIVES ?

DOSSIER DE SYNTHÈSE

27 & 28 JANVIER 2015

Cité scolaire Paul Bert (Paris XIV^{ème})

En partenariat avec :



Cité scolaire
PAUL BERT



Pour citer ce document, merci d'utiliser la référence suivante :

Cnesco (2015). Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives.
Dossier de synthèse. <http://www.cnesco.fr/fr/redoublement/>

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'une conférence de consensus ?	3
A quoi servent les recommandations du jury de la conférence ?	3
Fiche synthétique Cnesco-Ifé : Principaux constats et recommandations phares de la conférence de consensus Redoublement	5
Bilan des recherches scientifiques	8
L'état du redoublement en France et à l'étranger, ses effets pédagogiques et psychologiques, son coût et les solutions alternatives développées à l'étranger	
Une étude originale du Cnesco	14
Le redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens ?	
Fiche pratique	17
Conférence de consensus	
Biographie des membres du jury de la conférence de consensus	21
Biographie des experts et praticiens de la conférence de consensus	31
Gouvernance de la conférence	40

Qu'est-ce qu'une conférence de consensus ?

Le 27 et 28 janvier 2015 s'est tenue la première conférence de consensus intitulée : « *Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ?* » organisée par le Cnesco et l'IFÉ/ENS de Lyon.

Une conférence de consensus, telle qu'elle est conçue par les promoteurs, vise à **faire le lien entre les préoccupations et les questions des praticiens et du grand public, d'un côté, et les productions scientifiques, de l'autre.**

La conférence remplit deux fonctions majeures

- La conférence de consensus constitue **une passerelle entre le monde de la recherche et ceux des praticiens et du grand public** qui échangent autour des travaux de la recherche afin d'aboutir à des conclusions fondées scientifiquement. Elle se concrétise par des conclusions rédigées par un jury d'acteurs de terrain après qu'il ait auditionné des experts.
- Elle représente un levier pour le changement dans le système éducatif français : ses résultats, largement diffusés dans la communauté éducative grâce à des partenariats multiples (Café Pédagogique, Canopé, ESENER), permettent, à la fois, d'aider les parents dans leur rôle d'éducateur, et d'éclairer, dans leurs pratiques, les professionnels de l'Éducation.

À quoi servent les recommandations du jury de la conférence ?

Comment sont rédigées les recommandations ?

Les 25 membres du jury de la conférence de consensus, après avoir pris connaissance de la recherche scientifique sur le redoublement, écouté les experts et les praticiens lors des deux jours de séances publiques, se sont réunis à huis clos pour aboutir, par consensus, à la rédaction de conclusions sur le redoublement.

Quelles sont les caractéristiques des recommandations ?

Afin de promouvoir des échanges ouverts qui auront lieu dans la foulée de la conférence entre les promoteurs de la conférence (le Cnesco et l'IFÉ) et la communauté éducative, sur les solutions apportées au redoublement, les recommandations du jury présentent plusieurs caractéristiques :

- elles couvrent une perspective temporelle longue depuis des recommandations qui pourraient être mises en place très rapidement jusqu'à des orientations politiques de long terme ;
- elles listent un ensemble large de mesures potentielles, sans les enfermer dans une liste de priorité ;
- elles visent à ouvrir des chantiers de réflexion et sont destinées à évoluer à la suite à des échanges avec la communauté éducative.

Comment se poursuit le travail de recommandation de la conférence de consensus ?

Les recommandations du jury du 4 février 2015 vont être **discutées avec le comité consultatif du Cnesco et les comités de pilotage et d'organisation de la conférence**. Elles seront également **transmises à l'ensemble des établissements partenaires pour recueillir leurs appréciations**.

C'est à partir de l'ensemble de ces échanges, et en toute indépendance, que le Cnesco et l'Ifé présenteront leurs orientations stratégiques sur le redoublement.

L'ensemble de ces réflexions viendront alimenter, en partenariat avec l'ESENESR et Canopé, la production de sessions d'informations et de formations pour les professionnels de l'éducation et le grand public.

Fiche synthétique Cnesco-Ifé : Principaux constats et recommandations phares de la conférence de consensus Redoublement

Des recommandations de court et de long terme pour ouvrir des chantiers de réflexion et d'expérimentations

Afin de promouvoir des échanges ouverts sur le redoublement entre les promoteurs de la Conférence de consensus – le Cnesco et l'Ifé – et la communauté éducative, les recommandations du jury présentent plusieurs caractéristiques :

- elles décrivent un **ensemble large de mesures sans imposer de priorités** ;
- elles s'inscrivent dans une **perspective temporelle longue** : si certaines des recommandations de la conférence pourraient être mises en œuvre dès la rentrée 2015, le travail du jury a visé à proposer des orientations de moyen-long terme qui tracent un chemin pour faire reculer le redoublement sur les dix prochaines années ;
- elles ouvrent des **chantiers de réflexion** et conseillent des **expérimentations** ainsi que des **recherches** complémentaires pour aider les décideurs à mettre en place des réformes étayées scientifiquement.

Cette fiche présente les principales recommandations du jury ; le texte intégral des recommandations est disponible en annexe du dossier.

Faire reculer le redoublement par une meilleure organisation de l'école plutôt que d'imposer son interdiction totale

Constat : dans les pays qui se sont contentés d'imposer l'interdiction totale ou le fort recul du redoublement sans mettre en place des solutions alternatives, cette pratique pédagogique, après un temps de recul, s'est réinventée dans l'organisation scolaire.

Recommandations du jury : le recul du redoublement doit passer prioritairement par la mise en place de dispositifs d'aide à la difficulté scolaire au cœur de la classe. Le jury préconise l'interdiction totale du redoublement exclusivement durant la dernière année des cycles scolaires à l'école primaire, notamment dans le cadre expérimental de la « classe des apprentissages fondamentaux » (Cf. description ci-dessous). Ainsi sur le parcours CP-CE2, seule la dernière année de CE2 pourrait être redoublée allongeant ce cycle scolaire d'une année.

Les freins au recul du redoublement sont pédagogiques mais aussi organisationnels et liés aux représentations sociales

Selon le jury, **les freins qui s'opposent aujourd'hui en France au recul définitif du redoublement sont multiples** : **des freins pédagogiques** - notamment la difficulté à prendre en charge la difficulté scolaire au primaire et au collège -, **des freins organisationnels** - critères de décision du redoublement peu précis, absence d'examens de seconde chance en septembre... - qui entre autres génèrent des inégalités sociales et de genre face au redoublement et **des freins liés à des**

représentations sociales - le fort attachement des élèves, des parents et des personnels de l'éducation au redoublement. **Ces freins pédagogiques, organisationnels et liés aux représentations sociales appellent donc des solutions selon ces trois dimensions.**

1. Lever les freins pédagogiques du redoublement : prévenir, comprendre et prendre en charge la difficulté dans la classe

Constat : depuis deux décennies, la difficulté scolaire a principalement été traitée à travers l'adjonction, à côté de la classe ordinaire et souvent sans lien, de dispositifs de remédiation en dehors ou sur le temps scolaire (Accompagnement éducatif, Accompagnement personnalisé, Aide personnalisée...), mariant des acteurs multiples et posant des problèmes de coordination sans que leur efficacité pédagogique soit, le plus souvent, évaluée scientifiquement. Le jury préconise des évolutions scolaires qui touchent directement le fonctionnement de la classe.

Recommandations du jury :

- **Privilégier l'aide aux élèves en difficulté, au sein de la classe, sur le temps scolaire ordinaire, en accord avec les orientations de la recherche en pédagogie et en didactique.** Pour limiter le mille-feuille des dispositifs visant à réduire la difficulté scolaire, le jury ne souhaite pas en proposer de supplémentaires. Il préconise que les dispositifs existants, dont certains pourraient être prometteurs (Plus de maîtres que de classes, classes aux effectifs réduits dans les établissements aux publics socialement défavorisés, accent mis sur la scolarisation en maternelle dès deux ans...), soient évalués, au niveau national et dans le cadre de l'établissement, de façon à ne conserver que les organisations scolaires qui s'avèrent pédagogiquement efficaces.
- **Développer l'expérimentation du « professeur des apprentissages fondamentaux » ou « professeur de cycle 2 » :** spécifiquement formé en pédagogie et en didactique dans le cadre de la formation continue pour suivre les apprentissages fondamentaux et les difficultés scolaires qui peuvent y être associées, le « professeur des apprentissages fondamentaux » suivra un même groupe d'élèves du CP jusqu'au CE2. Ces évolutions supposent la mise en place d'un cycle tri-annuel attaché à un curriculum spécifique qui reconnaît la progressivité des apprentissages et s'appuie sur le développement de manuels scolaires de cycle.

Les moyens de ces recommandations :

- **Formation continue du « professeur des apprentissages fondamentaux »**, formation à la gestion de la l'hétérogénéité scolaire pour toutes les équipes pédagogiques. **Les formations sont organisées sur site** pour prendre en compte les spécificités des établissements. Un réseau de formation est constitué et soutenu par **les corps d'encadrement** en liaison avec un réseau de **chercheurs** et le réseau des Espé.
- **Un financement incitatif :** les établissements peuvent réinvestir dans les mesures de lutte contre la difficulté scolaire les économies réalisées grâce à la limitation du redoublement dans le cadre de plans pluri-annuels.
- **Organiser la scolarité en cycles de 3 ans**, dotés de curriculums pluri-annuels, permettant la progression continue et le suivi optimum des élèves.

- **Une banque de données d'évaluations standardisées est mise à la disposition des enseignants** pour un usage en toute autonomie dans leur classe.

2. Lever les freins organisationnels du redoublement : une meilleure organisation scolaire pour une école plus équitable offrant une seconde chance

Constat : à la fois par l'absence de seconde chance laissée aux élèves - la France est le seul pays européen avec Malte et le Portugal à ne pas permettre d'examen de rattrapage -, et par une définition floue des critères de décision du redoublement, l'organisation scolaire en elle-même produit du redoublement qui, de plus, est marqué socialement.

Recommandations du jury :

- **Développer l'expérimentation d'un examen de rattrapage national en septembre en classes de fin de cycle** : il est destiné aux élèves pour lesquels le redoublement est envisagé par l'équipe pédagogique. En cas de succès à l'examen, l'élève passe dans la classe supérieure. Outre la baisse du nombre de redoublants, la mesure permet une plus grande égalité face au redoublement pour les élèves qui auraient échoué à l'examen. Les critères du redoublement sont définis, au niveau national, par matière concernée avec un niveau de note minimal.
- **Des écoles d'été en expérimentation** : une préparation de trois semaines est organisée pour les élèves les plus en difficulté durant les vacances d'été.

3. Lever les freins liés aux représentations sociales : informer/sensibiliser sur les effets pédagogiques et psychologiques négatifs du redoublement

Constat : enseignants mais aussi parents et élèves, notamment lycéens, demeurent très attachés au redoublement. Tous doivent être sensibilisés à l'inefficacité du redoublement quand l'élève rencontre des difficultés scolaires, notamment au primaire, et à la prise de risque qu'il constitue, notamment au lycée, dans le cadre de stratégies d'orientation familiales.

Recommandations du jury : faire évoluer les représentations sociales autour du redoublement par la diffusion de la recherche dans le cadre de formation et de sessions d'information :

- **en direction des enseignants** :
 - une formation au dialogue d'orientation avec les parents ;
 - une mallette pédagogique pour les chefs d'établissement dans le cadre de réunions de sensibilisation sur le redoublement ;
- **en direction des parents et des élèves, notamment lycéens** :
 - une mallette pédagogique pour les fédérations de parents d'élèves pour l'organisation de réunions de sensibilisation sur le redoublement ;
 - l'intégration d'une sensibilisation au redoublement dans la formation des collégiens et des lycéens (par exemple, dans les parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel).

Bilan des recherches scientifiques: L'état du redoublement, ses effets pédagogiques et psychologiques, son coût et les solutions alternatives développées à l'étranger

(Synthèse des trois rapports du Cnesco, Décembre 2014)

La France reste fidèle à la pratique historique du redoublement. Une pédagogie traditionnelle, les faibles contraintes réglementaires, les procédures floues de décision quant aux critères de redoublement, la place essentielle laissée aux parents dans les décisions expliquent la résistance de cette pratique. Pour autant, elle a fortement régressé ces dix dernières années sans que soit mise en place, dans tous les établissements, une organisation scolaire permettant d'offrir aux équipes pédagogiques comme aux parents et aux élèves des alternatives crédibles.

2014 : un recours massif au redoublement en France

- Selon l'enquête PISA de 2012, **la France est le 5^{ème} pays de l'OCDE (34 pays) qui fait le plus redoubler ses élèves** (28 % des élèves français âgés de 15 ans déclarent avoir déjà redoublé au moins une fois).
- **Cette contre-performance cache de plus fortes disparités entre les voies** (chiffres de la DEPP) : **82 % d'élèves en retard en CAP**, 57 % en 2nde professionnelle et 20 % en 2nde générale et technologique.

Les visages multiples du redoublement

- Les classes les plus redoublées sont celles précédant une orientation. **Le redoublement y joue un rôle stratégique et reflète un décalage entre ambition des familles et recommandation des équipes pédagogiques.**
- Il existe un usage persistant du **redoublement contre la difficulté scolaire au début des « apprentissages premiers »**. 7 % des élèves redoublent le CP ou le CE₁. À noter : au moins dans un tiers des pays européens, il existe une interdiction de redoubler (appelée « promotion automatique ») au cours des premières années du primaire.
- On remarque un **faible usage du redoublement dans l'enseignement professionnel**. Cependant, ces élèves sont, bien souvent, déjà en retard et cette voie est fortement impactée par le décrochage scolaire.

Une pratique en régression, notamment sur les dix dernières années

- **Si le taux de redoublement demeure élevé en France, il a nettement régressé au cours de la dernière décennie (11 points, PISA 2003 et 2012).**
- Ce recul s'est notamment accéléré pendant ces dix dernières années dans tous les niveaux d'enseignement, même si pour les classes précédant une orientation, les redoublements restent nombreux (classes de 3^{ème} et seconde notamment).

Les mutations du profil des élèves redoublants

La régression du nombre de redoublants et l'évolution du contexte économique ont modifié le portrait-type du redoublant. Toutes choses égales par ailleurs, voici les principales caractéristiques des élèves ayant déjà redoublé à 15 ans aujourd'hui (enquêtes PISA 2003 et 2012) :

- **Les garçons redoublent plus que les filles.** Même si la pertinence de ce constat tend à diminuer, être un garçon est toujours associé à une probabilité d'avoir redoublé à 15 ans 47 % plus élevé qu'une fille en 2012 (*versus* 83 % en 2003) ;
- **La structure familiale est également liée à la probabilité d'avoir redoublé.** Vivre dans une famille monoparentale est associé à une probabilité de redoubler 37 % plus élevée que le fait de vivre avec ses deux parents ;
- **Les élèves qui sont allés moins d'un an en maternelle redoublent davantage.** Un élève qui est allé « au plus une année » en maternelle a deux fois plus de chances de redoubler. L'influence de ce facteur était moins élevée en 2003, même si elle était déjà importante ;
- **Le trimestre de naissance impacte fortement la probabilité d'avoir redoublé.** En 2012, être né au quatrième trimestre plutôt qu'au premier double la probabilité de redoubler ;
- **La nationalité n'est désormais plus un facteur discriminant** lorsqu'on prend en compte les autres caractéristiques des élèves. En 2003, un élève dont la langue des parents n'était pas le français avait une probabilité de redoubler 79 % plus élevé qu'un élève dont les parents parlent le français ;
- **Le niveau d'éducation des parents est fortement lié à la probabilité d'avoir redoublé.** Plus les parents sont éduqués, plus les chances d'avoir redoublé à 15 ans sont faibles. En 2012, l'éducation de la mère est plus déterminante que celle du père, en particulier dans les niveaux d'éducation élevés. Ainsi, en 2012, avoir une mère diplômée du supérieur divise la probabilité d'avoir redoublé par presque 3 par rapport au fait d'avoir une mère ayant au plus un niveau collège. En 2003, l'éducation du père avait une influence plus forte sur la probabilité de redoubler. On interprète ce résultat comme le fruit de l'augmentation importante, dans la décennie 1990, du niveau d'éducation des femmes qui sont les mères des élèves de 15 ans en 2009 et 2012 ;
- **Les conditions économiques, appréhendées par le statut d'emploi des parents (temps plein, temps partiel, chômage), impactent fortement le redoublement en 2012.** Ainsi, un élève dont le père est au chômage ou travaille à temps partiel a deux fois plus de chance d'avoir redoublé qu'un élève dont le père travaille à temps plein. En 2003, le statut professionnel de la mère n'avait pas d'influence. Seul le fait d'avoir un père employé à temps partiel augmentait significativement la probabilité d'avoir redoublé. **Ces résultats reflètent certainement l'impact de la crise économique de la fin des années 2000.** Les difficultés professionnelles des parents semblent avoir pesé sur les performances scolaires de leurs enfants et augmenté le risque qu'ils redoublent.

Une réglementation du redoublement plus contraignante, en France

Jusqu'au récent décret d'application de l'article 37 de la loi de 2013 pour la Refondation de l'École de la République du 18 novembre 2014, la législation française apparaissait à la fois peu contraignante et peu précise sur de nombreux points, comparativement aux autres pays de l'Union européenne (Eurydice 2011).

- **Le redoublement était autorisé en France à tous les niveaux d'enseignement, malgré des politiques timides de limitation des redoublements, initiées dès les années 1980, fondées sur la limitation du nombre de redoublements dans chaque niveau d'enseignement, pour chaque élève.**

- A l'opposé, certains pays européens pratiquent la promotion automatique. Ils ne sont pas majoritaires. Cependant, dans le primaire, un tiers d'entre eux a interdit cette pratique pédagogique au moins dans les premières années du primaire (Norvège, Islande, Allemagne, Pologne...).
- **En France, la décision du redoublement était fondée sur une appréciation générale des performances scolaires. Les critères de décision étaient peu précis, comparativement aux autres pays européens.** Moins de 25 % d'entre eux fondent le redoublement sur des critères de décision de redoublement peu déterminés. Cette situation laisse davantage de place à des décisions subjectives et contextualisées.
- **La décision de faire redoubler était prise collégalement, ce qui est encore le cas dans de nombreux pays européens.** Au primaire cette compétence revenait au conseil des maîtres tandis qu'au collège et au lycée c'est le chef d'établissement, sur proposition du conseil de classe, qui prenait la décision (comme en République tchèque, au Danemark, en Écosse, en Angleterre).
- **Le poids des parents était central par rapport aux autres réglementations européennes.** Ils pouvaient en effet faire appel des décisions des établissements scolaires tant dans le primaire que dans le secondaire. Dans les classes liées à l'orientation, le redoublement était accordé de droit en cas de désaccord des parents.

Le décret du 18 novembre 2014 proscrie le maintien en maternelle, et limite drastiquement son usage au primaire et au collège. Il ne peut intervenir que pour « *pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires* ».

Dans les classes liées à l'orientation, le redoublement reste accordé en cas de demande des parents lorsqu'il existe un désaccord entre les vœux des familles et la décision d'orientation définitive. Il n'est toutefois plus possible de demander ou de proposer le redoublement en premier lieu.

Au final, la récente évolution législative restreint fortement les possibilités de redoublement même s'il est trop tôt pour dire si les nouvelles normes vont effectivement réduire voire supprimer cette pratique. Le rôle des parents demeure très important.

Les effets du redoublement sur la réussite des élèves

Jusqu'au début des années 2000, les chercheurs mettent en évidence unanimement des effets négatifs du redoublement, notamment sur les résultats scolaires, à court et à long terme.

Au mieux, le redoublement n'a pas d'effet ou il s'avère dans bien des cas nocif pour la réussite scolaire des élèves, pour le développement de leur estime de soi et d'autres mesures socio-psychologiques.

A partir des années 2000, de nouvelles techniques statistiques et économétriques affinent ces résultats et montrent des effets contrastés entre le court et long terme.

- **Dans la majorité des études, le redoublement n'a pas d'effet sur les performances scolaires à long terme.** Quelques études obtiennent des effets positifs à court terme dans des contextes très particuliers (notamment lorsque le redoublement est accompagné d'autres dispositifs de remédiation comme des écoles d'été).
- **Le redoublement a, en revanche, toujours un effet négatif sur les trajectoires scolaires et demeure le meilleur déterminant du décrochage.** Il semble également impacter négativement le revenu futur du jeune adulte en agissant comme un signal de faible performance du salarié pour les entreprises.

Les croyances des enseignants et des parents sur le redoublement

Les recherches montrent que les enseignants et parents restent attachés au redoublement pour de multiples raisons, qui ne sont pas toutes en lien avec la remédiation des difficultés scolaires.

- **Les enseignants et parents considèrent le redoublement comme étant bénéfique.** Ils estiment que faire redoubler un enfant permettra de lui laisser plus de temps pour acquérir compétences et connaissances mais aussi pour gagner en maturité. Selon eux, aussi, le redoublement aurait un caractère incitatif poussant les élèves à travailler de peur de recommencer une année. Il existe cependant des différences notables chez les parents de milieux sociaux favorisés, moins enclins à laisser leurs enfants redoubler, notamment en primaire.
- **Les enseignants pensent également que le redoublement est un moyen d'homogénéiser les classes en regroupant les élèves par niveau.**
- **Le redoublement jouerait aussi un rôle de signal envoyé par l'enseignant à ses pairs, et par l'établissement aux autres établissements, aux enseignants et aux parents.** En ne laissant pas passer au niveau supérieur certains élèves, les professeurs manifestent aux collègues qui en ont la charge qu'ils ne sont pas responsables des situations délicates auxquelles ils sont confrontés et comptent ainsi éviter les critiques habituelles sur l'enseignement donné aux élèves dans les classes précédentes.
- Le redoublement peut également être utilisé par le chef d'établissement pour signaler aux parents et aux élèves le niveau d'exigence scolaire qu'il attend de son établissement.

La réallocation du coût du redoublement

L'évaluation du coût du redoublement a été confiée aux économistes de l'Institut des Politiques Publiques afin de répondre aux interrogations soulevées lors de la phase exploratoire de la conférence de consensus. **Le coût du redoublement est ainsi estimé à environ 2 milliards d'euros par an.** Cependant, ce montant n'est mobilisable que progressivement pour des politiques alternatives.

En estimant au préalable l'effet du redoublement sur les trajectoires scolaires des élèves (leur durée et leur nature), l'IPP estime **le coût du redoublement en primaire et au collège à environ 1,03 milliard d'euros** (dont environ 0,4 milliard pour le redoublement en primaire et 0,6 milliard pour le redoublement au collège). **Le coût du redoublement au lycée est, quant à lui, estimé à environ 1 milliard d'euros.**

Les travaux de l'IPP scénarisent différentes réformes induisant la suppression partielle ou totale du redoublement dans les différents degrés de la scolarité. Le rapport montre alors que **l'économie espérée ne peut être disponible qu'à l'issue d'une période transitoire relativement longue.** En effet, à court terme, un élève de CM₂ qui ne redouble plus ne réduit pas la dépense éducative (il coûte une année de 6^{ème} au lieu d'une année de CM₂). Ainsi, l'économie qui résulte d'une sortie plus rapide du système scolaire n'est réalisée qu'à la fin de chaque carrière scolaire. Aussi, **la suppression totale du redoublement (hors classes diplômantes) à la rentrée 2015 permettrait à partir de la rentrée scolaire 2027 d'économiser environ 2 milliards par an.**

La suppression du redoublement coûte, la première année, près de 20 millions d'euros. **Les premières économies budgétaires (237 millions d'euros) apparaissent deux ans plus tard et augmentent ensuite, année après année, jusqu'à l'état stationnaire atteint en 2027.**

Les alternatives au redoublement dans l'OCDE

A l'étranger, de nombreuses alternatives se sont développées pour limiter l'usage du redoublement.

Des dispositifs pour laisser une seconde chance aux élèves

- **Le rattrapage de fin d'année**

Contrairement à la France ou au Portugal, la quasi-totalité des pays européens offrent aux élèves la possibilité de passer des épreuves supplémentaires (écrites et/ou orales selon le pays) en fin d'année scolaire pour rattraper les cours pour lesquels les notes ont été jugées trop faibles par l'équipe enseignante. Ce type d'organisation limite l'incidence d'un "accident de parcours" et corrige le caractère aléatoire de certaines évaluations.

- **La promotion conditionnelle**

Un nombre plus limité de pays (Espagne, Autriche, Allemagne,...) a mis en place une stratégie de promotion conditionnelle qui permet à un élève de passer dans la classe supérieure en contrepartie du suivi d'un programme de rattrapage dans la matière pour laquelle ses résultats ont été considérés comme insuffisants.

- **Les écoles d'été**

Les écoles d'été permettent aux élèves ayant quelques faiblesses de rattraper leurs lacunes pendant les vacances d'été et de passer un examen en septembre afin de pouvoir être promus. En Italie, par exemple, ce type de programme est devenu obligatoire, à partir de 2007, pour les élèves ayant de mauvais résultats.

Il existe une littérature scientifique abondante mesurant l'effet de tels programmes sur les performances des élèves. Elle identifie des effets positifs importants sur la performance des élèves. Ces écoles sont particulièrement efficaces lorsqu'elles accueillent, au début du primaire, les enfants ayant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture. Elles apparaissent crédibles pour limiter le redoublement non seulement en permettant aux élèves en difficulté de rattraper leur retard durant l'été, mais aussi en prévenant le développement d'inégalités scolaires lorsque ces dispositifs sont mis en place tôt dans la scolarité.

Des organisations de la classe moins favorables au redoublement

- **L'organisation pluriannuelle des programmes scolaires (cycles scolaires)**

La plupart des systèmes scolaires fonctionnent (ou fonctionnaient) sur une base de programmation annuelle où des évaluations fréquentes sanctionnent les acquis de l'année et conduisent à la promotion des élèves dans le niveau supérieur ou, au contraire, à leur maintien. Cette organisation conduit généralement à des changements de l'équipe enseignante et des modifications de la composition des classes qui peuvent, tous deux, avoir des effets sur les performances des élèves. Par ailleurs, les écarts de développement entre les enfants, en raison notamment de leur date de naissance, sont sanctionnés par les évaluations fréquentes, ce qui conduit de nombreux élèves nés en fin d'année à être retenus. Des modifications de cette organisation peuvent ainsi limiter le recours au redoublement.

- **Des classes à effectifs réduits pour les élèves défavorisés**

Les classes à effectifs réduits peuvent permettre aux enseignants de modifier leur pédagogie en consacrant davantage de temps et d'attention à chaque élève. La probabilité d'avoir des élèves perturbateurs dans une classe est également plus faible lorsque le nombre d'élèves est réduit.

Jusqu'aux années 2000, la littérature était peu concluante sur l'effet de la taille des classes. Mais de nouvelles méthodes statistiques, plus robustes, aboutissent aujourd'hui à des résultats unanimes :

- La diminution de la taille des classes améliore, au moins à court terme, les performances des élèves en moyenne ;
- Les effets sont beaucoup plus forts chez les élèves présentant des difficultés scolaires, chez les élèves issus de minorités ethniques ou de milieux sociaux défavorisés ;
- Les bénéfices de classes à effectif réduit sont particulièrement élevés en primaire, voire en maternelle, et beaucoup plus modeste plus tard dans la scolarité ;
- Cette mesure doit être concentrée sur les élèves socialement défavorisés en raison de son coût élevé.

- **Looping : quand l'enseignant suit ses élèves plusieurs années**

La pratique du *looping*, qui consiste, pour une même classe, à conserver le même enseignant pendant plusieurs années, apparaît comme une pratique efficace pour intégrer les différences individuelles d'apprentissage et de développement dans la pédagogie des enseignants.

Des actions visant à prévenir l'échec scolaire

- **Tutorat et soutien scolaire**

La prévention du redoublement peut aussi passer par des activités de soutien exercées en dehors du temps scolaire ou dans la classe. En effet, plusieurs recherches indiquent que les activités de soutien scolaire gratuit intervenant en complément des cours habituels semblent être de bonnes alternatives pour améliorer les performances des élèves et donc réduire le risque de redoubler. À défaut, ces activités peuvent également être employées pour tenter de rendre plus efficace le redoublement lorsque celui-ci est malgré tout décidé. L'utilisation d'assistants ou d'enseignants supplémentaires est également une possibilité mais la littérature scientifique évaluant ce type de dispositif n'est pas complètement convergente.

- **Les interventions dès la maternelle pour limiter le redoublement au primaire**

Des programmes de soutien précoce peuvent être mis en place dès la maternelle afin de prévenir les risques de redoublement et de s'assurer de l'acquisition des compétences et connaissances de base en lecture et en écriture pour pouvoir suivre dans la classe supérieure. L'étude de Smith et al. (2003), entre autres, montre que le programme *Bright Beginnings* en Caroline du Nord permet de mieux préparer les enfants à l'entrée à l'école élémentaire, d'augmenter leurs performances en lecture et mathématiques et de réduire le taux de redoublement.

- **La prévention de l'échec scolaire : suivi individualisé et apprentissage coopératif**

La prévention de l'échec scolaire s'appuie sur un suivi individualisé des élèves (avec notamment des pédagogies différenciées développées en intra, ou en inter-classes, déconstruisant le groupe-classe, comme en Finlande ou en Angleterre. Des classes de niveaux scolaires hétérogènes permettent également l'enseignement coopératif et le tutorat entre pairs comme au Japon dans l'enseignement obligatoire. Les relations avec les parents sont particulièrement développées. Ces organisations scolaires sont associées à des performances scolaires de haut niveau dans PISA tant en termes d'efficacité que d'équité scolaires.

Une étude originale du Cnesco

Le redoublement : qu'en pensent les collégiens et les lycéens ?

La parole des élèves est souvent peu analysée dans la recherche. Pour combler cette lacune, le Cnesco a mené en **novembre 2014** une étude auprès de plus de 5 000 collégiens et lycéens pour les interroger sur leur perception du redoublement. **Malgré un attachement fort à cette pratique pédagogique fortement banalisée en France, les réponses des élèves mettent en évidence des effets psychologiques négatifs en termes de motivation et de confiance en soi. L'expérience du redoublement par les redoublants eux-mêmes apparaît sur certaines dimensions très négatives. Les élèves adhèrent à la recherche de solutions alternatives.**

Un fort attachement des élèves au redoublement, une perception positive de son utilité, surtout parmi les lycéens, les filles et les « bons élèves »

- 69 % des lycéens et des collégiens se déclarent plutôt ou tout à fait défavorables à la suppression du redoublement ;
- 80 % des élèves perçoivent le redoublement comme une seconde chance ;
- 73 % le considèrent comme utile pour améliorer leurs résultats scolaires.

Ces réponses moyennes cachent des variations selon les profils des élèves. Ainsi, cette adhésion au redoublement est plus particulièrement marquée chez les lycéens, en liaison certainement avec l'existence au lycée d'un redoublement lié aux stratégies d'orientation pour lequel élèves et parents sont les principaux demandeurs.

- La probabilité de percevoir le redoublement comme une chance est 43 % plus élevée lorsque l'élève est un lycéen par rapport à un collégien, toutes choses égales par ailleurs¹ ;
- Les collégiens adhèrent 1,8 fois plus à la proposition de supprimer le redoublement que les lycéens.

L'adhésion au redoublement est aussi beaucoup plus marquée chez les filles que chez les garçons.

- La probabilité de penser que le redoublement est une chance est 74 % plus élevée lorsque l'élève est une fille par rapport à un garçon ;
- À l'opposé, être un garçon plutôt qu'une fille est associé à des probabilités plus élevées de considérer le redoublement comme une perte de temps (45 % plus élevée), une sanction (75 %) ou de soutenir sa suppression (41 %).

De même, la perception du redoublement varie selon le niveau scolaire des élèves, tel qu'eux-mêmes le déclarent². La perception du redoublement par les élèves qui se rangent eux-mêmes parmi dans les « meilleurs élèves » est davantage positive. Plus le niveau scolaire auto-déclaré est élevé, plus la perception du redoublement est positive.

- Se considérer comme étant parmi les élèves ayant des difficultés plutôt que parmi les élèves moyens est associé à une probabilité 1,3 fois supérieure de penser que le redoublement est une perte de temps ou une sanction.

À l'opposé, les réponses apportées par les élèves ne révèlent pas sur ces points de différences notables entre les élèves redoublants et non redoublants.

¹ Toutes les probabilités sont présentées « toutes choses égales par ailleurs » dans la suite du document (niveau scolaire déclaré de l'élève, genre, nationalité et niveau d'études des parents, qualité de redoublant, nombre de redoublants dans la classe).

² L'enquête demandait aux élèves de s'auto-positionner en termes de niveau scolaire. Cinq positions de niveau scolaire leur étaient proposées : « meilleurs élèves », « bons élèves », « élèves moyens », « élèves ayant des difficultés dans une matière » et « élèves ayant des difficultés dans plusieurs matières ».

Une vision négative, par les élèves, des effets psychologiques du redoublement

Si l'adhésion au redoublement est forte chez les élèves, notamment parmi les lycéens, les filles et les jeunes qui se perçoivent comme de bons élèves, **une large majorité des lycéens et collégiens met aussi en évidence des effets psycho-sociaux négatifs puissants, attachés à cette pratique pédagogique.**

- 64 % des lycéens et collégiens sont tout à fait ou plutôt d'accord avec le fait que le redoublement démotive ;
- Pour 64 % des élèves, le redoublement diminue la confiance en soi ;
- 59 % considèrent qu'il entraîne un sentiment d'infériorité ;
- La crainte la plus forte, s'ils devaient redoubler, et partagée par les trois quarts des élèves, est d'une part de décevoir ses parents (77 %) et d'autre part de ne plus être avec ses amis (76 %).

Cette perception négative des effets psychologiques du redoublement est nettement renforcée pour les élèves qui se classent eux-mêmes parmi ceux présentant des lacunes dans de multiples matières.

- Se considérer parmi les élèves ayant des difficultés dans plusieurs matières plutôt que les élèves moyens est associé à une probabilité 1,4 fois plus élevée de penser que le redoublement démotive ;
- Être non-redoublant plutôt que redoublant est associé à des probabilités plus élevées de la perception négative du redoublement (démotivation, réduction de la confiance en soi, sentiment d'infériorité, peur de perdre ses amis ou de décevoir ses parents).

L'expérience du redoublement par les redoublants eux-mêmes se révèle globalement ambivalente et, sur certaines dimensions, fortement négative

Les élèves redoublants associent l'année de redoublement à des efforts renforcés en termes de travail personnel et un encadrement familial plus présent, conduisant, selon eux, à des résultats scolaires plus satisfaisants

- 67 % des redoublants déclarent s'être « plus investis dans leur travail l'année de leur redoublement » ;
- Pour 56 % d'entre eux, les parents se sont « plus investis dans le suivi de leur travail scolaire » ;
- 71 % des lycéens et collégiens sont tout à fait ou plutôt d'accord avec l'affirmation : « J'ai eu de meilleurs résultats l'année redoublée ».

L'adhésion à la *décision* du redoublement, elle-même, n'est cependant pas largement partagée par les élèves redoublants notamment les collégiens

- 44 % des collégiens redoublants ne sont pas d'accord avec « cette décision était juste » ;
- Seuls 48 % des élèves redoublants se disent « satisfaits de la décision ».

Certaines dimensions du redoublement sont vécues très négativement par les élèves redoublants

- « Refaire les mêmes programmes » a été perçu comme « ennuyeux » par 59 % d'entre eux ;
- 62 % étaient « tristes » de « ne plus être avec leurs amis ».

À noter : un nombre non négligeable d'élèves redoublants porte un regard alarmant sur les effets du redoublement

- 35 % des redoublants disent avoir eu « envie d'arrêter l'école à cause du redoublement » ;

- 33 % affirment qu'ils ne se sont « pas bien intégrés dans la nouvelle classe l'année de leur redoublement » ;
- Pour 26 %, « les autres élèves se sont moqués d'eux parce qu'ils avaient redoublé ».

Les élèves adhèrent à l'existence d'alternatives au redoublement

- 67 % des élèves sont favorables à la mise en place de « stages de soutien pendant les vacances » scolaires afin d'éviter le redoublement ;
- Pour éviter de redoubler, 57 % des redoublants auraient « préféré des examens de rattrapage » et 53 % des cours de soutien.

Fiche pratique

Conférence de consensus

Afin d'accroître la diffusion des résultats de la recherche en éducation, le Cnesco, en partenariat avec l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ/ENS de Lyon), met en œuvre un cycle de conférences de consensus sur la période 2014-2017. Les 27 et 28 janvier 2015, s'est tenue la première conférence intitulée : « Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ». **Les travaux des chercheurs, les expériences des praticiens et les avis des décideurs seront partagés afin d'aboutir à des conclusions scientifiques qui seront largement diffusées dans la communauté éducative grâce à des partenariats multiples (Café Pédagogique, Canopé, ESENER). Ces conférences permettront à la fois d'aider les parents dans leur rôle d'éducateur, et d'éclairer, dans leurs pratiques, les acteurs de terrain.**

Qu'est-ce qu'une conférence de consensus ?

Une conférence de consensus vise à faire le lien entre les préoccupations et les questions des praticiens et du grand public, d'un côté, et les productions scientifiques, de l'autre, dans un objectif de réflexion et d'évolution des pratiques des acteurs de terrain. Elle se concrétise, au final, par des conclusions écrites par un jury d'acteurs de terrain après qu'il ait auditionné des experts. C'est un outil majeur et efficace de dialogue entre le monde de la recherche et les acteurs de terrain. Une conférence de consensus, telle qu'elle est conçue par le Cnesco et l'IFÉ/ENS de Lyon, permet l'accès des praticiens aux données scientifiques et un échange entre les chercheurs et les praticiens (Cf. biographie des experts et praticiens de la conférence de consensus sur le redoublement). En outre, elle est un levier pour le changement du système éducatif français, non seulement par l'effet de la séance publique, mais également en raison des travaux qui l'accompagnent en amont et en aval : la consultation des acteurs de la communauté éducative pendant la préparation et à l'issue de la conférence, la rencontre des décideurs politiques en vue de la rédaction des recommandations du jury et des constats présentés...

Pourquoi le thème du redoublement ?

Alors qu'un certain nombre de pays se sont, depuis les années 1970, ralliés à la promotion automatique des élèves, en France, la pratique du redoublement est encore courante et débattue : certains acteurs de l'école soulignent son inefficacité pédagogique et son coût, d'autres mettent en évidence que des élèves trop faibles ne peuvent poursuivre leur scolarité sans cette « seconde chance », d'autres enfin que, dans le cadre scolaire français, aucune alternative autre que « faire redoubler un élève ou l'abandonner à ses difficultés » n'étant proposée, enseignants, chefs d'établissement et inspecteurs y ont parfois recours alors que nombre d'entre eux n'y adhèrent plus totalement.

Même si le redoublement a nettement reculé sur les dix dernières années, faisant ainsi évoluer le profil de l'élève redoublant, la France demeure dans le palmarès de tête des pays de l'OCDE qui font le plus redoubler leurs élèves.

Quel est le processus d'une conférence de consensus ?

Une conférence de consensus dure, en moyenne, un an ; il s'agit d'un processus, en quatre étapes qui se chevauchent.

Phase 1. L'exploration de la thématique

La phase exploratoire débute, au sein du Cnesco et de l'IFÉ/ENS de Lyon, par une **analyse de la littérature scientifique** qui permet de vérifier que la thématique de la conférence de consensus a donné lieu à une littérature abondante qui éclairera les acteurs du monde scolaire sur des bases étayées par des résultats scientifiques. **Des entretiens avec des acteurs de terrain sont aussi conduits pour mieux comprendre les préoccupations et les nouvelles pratiques qui sont en lien avec la thématique.** Des analyses scientifiques sont réalisées pour mieux cerner les phénomènes étudiés.

Le Cnesco et l'IFÉ ont produit pour la conférence de consensus sur le redoublement quatre travaux originaux:

1. Une synthèse de la littérature scientifique sur les effets du redoublement et ses alternatives :

Le Cnesco a réalisé une série de rapports, intitulée : *Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ?*, en janvier 2015, qui comprend 3 volets

- Le redoublement en France et dans le monde :
-une comparaison statistique et réglementaire ;
- Le redoublement en France et dans le monde :
-de l'étude de ses impacts à la croyance en son utilité ;
- Le redoublement en France et dans le monde :
-quelles alternatives au redoublement ?

ainsi qu'une synthèse.

2. Une enquête nationale sur la perception du redoublement par les élèves :

Le Cnesco a mené une enquête sur *La perception des élèves sur le redoublement* auprès de 5615 élèves (dont 3302 collégiens et 2314 lycéens) dans 60 établissements (dont 36 collèges et 24 lycéens). Un questionnaire auto-administré a été lancé du 10 novembre au 5 décembre 2014 grâce à la participation du réseau d'établissements partenaires de la conférence de consensus auprès des élèves de 6^{ème} et de 3^{ème} et des élèves de 2nd et 1^{ère}. L'objectif de cette enquête est de déterminer comment le redoublement est vécu par les redoublants mais aussi comment il est perçu par l'ensemble des élèves ;

3. Une étude sur le coût du redoublement :

Le Cnesco et l'IFÉ ont commandé une étude à l'Institut des Politiques Publiques (IPP) afin d'estimer le coût du redoublement et l'impact budgétaire d'hypothétiques réformes prévoyant son abandon partiel ou total ;

4. Une recherche de terrain sur les politiques locales de lutte contre le redoublement :

Le Cnesco et l'IFÉ ont sollicité le consortium MADOS, formation à distance des cadres de l'Éducation nationale, pour conduire dans le cadre de leur formation aux politiques scolaires une enquête de terrain sur les politiques locales de redoublement. Dans une vingtaine d'académies et une trentaine de départements, des enquêtes fondées sur une recherche documentaire et des entretiens semi-directifs ont été conduites. En décembre 2014, près de cent cinquante chefs d'établissement, directeurs d'école, enseignants du premier et du second degré et élèves ayant redoublé ont été interviewés sur leurs perceptions et pratiques du redoublement ainsi que sur les dispositifs alternatifs et leurs limites.

Phase 2. Le questionnement

En complémentarité, la conférence de consensus scientifique s'ouvre aux acteurs de l'éducation. **Un réseau d'établissements partenaires de la conférence de consensus a été sollicité à l'automne 2014 pour formuler les questions qui ont été posées aux scientifiques durant les séances publiques.**

Ainsi, près de deux cent d'établissements ont été chargés d'élaborer les questions de la conférence. Ces questions des praticiens ont ensuite été synthétisées sous la forme d'une dizaine d'interrogations larges et transmises à des scientifiques spécialisés dans le domaine de recherche.

Les experts appartiennent à des disciplines variées et exposent des conclusions scientifiques qui peuvent ne pas être convergentes. Ils rédigent leurs réponses par écrit et les communiquent en séance publique.

Phase 3. Les séances publiques et les recommandations

Les analyses scientifiques sont examinées par un jury choisi afin de représenter la diversité des parties prenantes liées à la thématique de la conférence de consensus (enseignants, personnels de direction, d'inspection, de vie scolaire, administratifs, parents...).

Pour la conférence de consensus sur le redoublement, le jury est présidé par André Tricot, Professeur de psychologie à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Toulouse.

A la suite d'un appel à candidature lancé sur le site Internet du Cnesco et le Café Pédagogique, 500 candidatures ont été enregistrées pour devenir membre du jury de la conférence. Afin de procéder à sa sélection et compte tenu de la haute qualité des dossiers, le comité d'organisation de la conférence de consensus a décidé de sélectionner les membres du jury, pour les corps de fonctionnaires les plus nombreux, par **tirage aléatoire pour veiller au respect de la neutralité**. Le tirage a été stratifié de façon à obtenir une répartition géographique des membres du jury suffisamment éclectique (cf. biographie des membres du jury).

Au terme des discussions, des analyses critiques sur la littérature scientifique et des échanges entre participants, le jury rédige un ensemble de recommandations qui sont rendues publiques à l'issue de la conférence de consensus.

Les recommandations du 4 février 2015 vont être **discutées avec le comité consultatif du Cnesco et les comités de pilotage et d'organisation de la conférence**. Elles seront également **transmises à l'ensemble des établissements partenaires pour recueillir leurs appréciations**.

Phase 4. La diffusion des résultats aux acteurs de terrain

Pour être efficace, la conférence de consensus doit se finaliser par un travail de diffusion auprès des acteurs, nationaux et locaux, du ministère de l'Éducation, et du grand public. Pour ce faire, elle emprunte plusieurs canaux adaptés aux publics visés : formation continue des futurs enseignants dans les ESPÉ, information des cadres de l'Éducation nationale à l'ESENESR, des forums en région pour dialoguer avec les parents,... **Un partenariat avec le Café Pédagogique permettra également de diffuser les résultats de la recherche jusqu'à l'enseignant dans sa classe.**

Quelles sont les conférences de consensus à venir ?

En liaison avec le comité consultatif du Cnesco, à la suite d'une analyse des besoins des praticiens et des parents, menée auprès des acteurs de terrain entre février et juin 2014, des thèmes variés ont été retenus pour le cycle de conférences de consensus sur la période 2014-2017 :

- Les apprentissages de la numération (12 et 13 novembre 2015) ;
- Le soutien aux pratiques pédagogiques d'évaluation dans la classe (2016) ;
- La lecture : des premiers apprentissages à la lecture experte (2016) ;
- L'orthographe (2017) ;
- La production de l'écrit (2017).

Biographie des membres du jury de la conférence de consensus

Président de jury



André TRICOT

Professeur de psychologie à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Toulouse

48 ans
Toulouse, Midi-Pyrénées

André Tricot est professeur de psychologie à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Toulouse. Au sein du laboratoire Cognition - Langues - Langages - Ergonomie (CNRS - EPHE - Université Toulouse 2), il conduit ses recherches dans deux domaines : d'une part, les apprentissages et leurs difficultés ; d'autre part, l'activité de recherche d'information dans les environnements numériques. Il collabore avec plusieurs universités étrangères (notamment en Australie, Angleterre, États-Unis, Pays-Bas) et institutions (par ex. Conseil Supérieur des Programmes, DGESCO, Australian Research Council, ou, auparavant, OCDE, Commission Européenne). Il est responsable de la recherche, de l'innovation et de l'évaluation à l'ESPÉ de Toulouse, directeur de la structure fédérative de recherche « Apprentissages, Enseignement, Formation », regroupant 250 enseignants chercheurs de vingt laboratoires toulousains, mais aussi le Rectorat, le Centre Ressources Autisme et des associations pédagogiques.

Élèves



Anja LAYOUS

Élève en Terminale au lycée Paul Bert de Paris

18 ans
Paris, Île-de-France

Anja Layous est élève en Terminale Économique et Sociale au lycée Paul Bert de Paris.



Côme JAULIN

Élève en Terminale au lycée Paul Bert de Paris

17 ans
Paris, Île-de-France

Côme Jaulin est élève en Terminale Scientifique au lycée Paul Bert de Paris. Au sein de son établissement, il est membre du Conseil de vie lycéenne, du Conseil d'administration, de la Commission permanente et de la commission d'hygiène et sécurité. Il est également président de la Maison Des Lycéens de son lycée et élu au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL).

Parents d'élèves



Flavie GLOOR

Parent d'élèves

55 ans
Paris, Île-de-France

Flavie Gloor est puéricultrice et formatrice dans un Institut de formation d'auxiliaire de puériculture. Elle est mère de trois enfants âgés de 17 à 24 ans, ayant été scolarisés à l'école La Source à Meudon (École Nouvelle). Membre de l'Association des parents d'élèves depuis 2003.



Yasmina BROSSET

Parent d'élèves

50 ans
Paris, Île-de-France

Yasmina Brosset, ancienne journaliste, mère de trois enfants scolarisés dans l'enseignement public, une au lycée Chaptal en classe préparatoire scientifique, une à Paris X en cursus de bi-licence, une en quatrième au collège Gréard. Adhérente de l'association des parents d'élèves du collège Octave Gréard, elle a participé au conseil d'administration de l'école Bienfaisance et a été pour les classes du secondaire, au collège comme au lycée, à plusieurs reprises parent délégué de classe.

Représentant d'une association d'éducation populaire



Sophie DARGELOS

Chargée de mission auprès de la délégation générale des « Francas »

53 ans
Paris, Île-de-France

Militante dans plusieurs associations locales organisatrices de centres de loisirs éducatifs en Lot-et-Garonne, en Charente et en Charente-Maritime, Sophie Dargelos travaille à la *Fédération nationale des Francas* - mouvement d'éducation populaire, association éducative complémentaire de l'enseignement public, membre du Collectif des associations partenaires de l'École -. Elle y est chargée du développement de la relation à l'École et de la coordination des Rencontres nationales des Projets éducatifs locaux qui sont organisées avec la Ville de Brest. Elle assure également la co-présidence de la Commission paritaire nationale emploi - formation de la branche animation, en tant que représentante des employeurs associatifs du Conseil National des Employeurs d'Avenir.

Représentant d'une collectivité territoriale



Gilles BALAGEAS

Directeur de l'éducation et des sports au Conseil Régional de Midi-Pyrénées

54 ans
Toulouse, Midi-Pyrénées

Gilles Balageas a travaillé quinze années dans les services déconcentrés de l'État (ministère de la santé) sur des postes de chef de service en charge des établissements sanitaires et médico-sociaux d'enfants porteurs de handicaps, puis en responsabilité des politiques de santé en faveur des jeunes, prévention du sida, lutte contre les addictions (toxicomanies, alcoolisme, ...). Il a également œuvré quinze ans dans les collectivités territoriales : au niveau départemental, en tant notamment que directeur général adjoint de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et des sports, en charge notamment de la définition d'une politique en faveur des jeunes ; au niveau municipal, à Toulouse, en tant que directeur de l'éducation, référent de la politique de la ville sur le volet réussite éducative et prévention du décrochage scolaire ; enfin au niveau régional en tant que directeur de l'éducation et des sports au Conseil Régional de Midi-Pyrénées, chargé de mettre en œuvre les nouvelles compétences régionales (orientation, carte des formations et prévention du décrochage, ...) et de développer des actions éducatives en faveur des jeunes.

Représentant des ressources humaines en entreprise



Marie-Odile LACOIN

Ancienne responsable Ressources Humaines « emplois et carrières » à la DRH de Crédit Agricole S.A

61 ans
Paris, Île-de-France

Marie-Odile Lacoïn a débuté sa carrière à la banque d'affaires INDOSUEZ où elle a exercé différentes fonctions à caractère bancaire, notamment en tant que Responsable Grands Comptes Entreprises dans le secteur des médias et de la restauration. Puis elle a rejoint la Direction des Ressources Humaines, d'une part pour conduire le projet de gestion prévisionnelle par rapport à certains emplois sensibles, d'autre part pour assurer le suivi RH du personnel travaillant en « back-office ». Enfin, elle a été, pendant douze ans, Responsable Ressources Humaines « emplois et carrières » à la DRH de Crédit Agricole S.A. Principal interface de la relation entre la RH et le Management pour un portefeuille de 350 collaborateurs, elle a exercé dans les domaines suivants : gestion individuelle de carrière, recrutement et sorties, conduite de projets. Depuis 2012, à titre individuel, et après avoir repris une formation dans le coaching des jeunes et l'analyse transactionnelle, elle a une activité de conseillère d'orientation scolaire et professionnelle, référencée par l'association « Espace Paroles et Familles ».

Universitaire



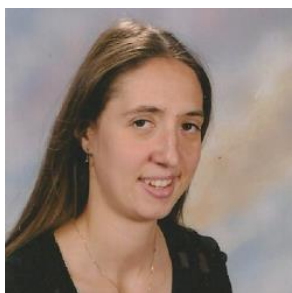
Sylvie JOUAN

Formatrice à la faculté d'éducation de l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Montpellier

42 ans
Montpellier, Languedoc-Roussillon

Après avoir enseigné, pendant dix ans, la philosophie en classe de terminale - toutes séries confondues - dans les académies de Lille et de Montpellier, Sylvie Jouan a été recrutée par l'IUFM de Montpellier, pour le site de Mende (Lozère), comme formatrice des futurs enseignants du premier degré. Dans ce cadre, elle a préparé les étudiants à l'épreuve professionnelle orale (culture générale de l'éducation) du CRPE –concours de recrutement des professeurs des écoles-. Elle a accompagné les premiers pas des professeurs des écoles dans les classes multi-âges en contexte rural. Elle enseigne aujourd'hui dans le cadre du Master MEEF de l'Espé de Montpellier (Université de Montpellier 2), dans toutes les unités d'enseignement de tronc commun (histoire et valeurs du système éducatif, questions d'éthique éducative, pédagogie générale) et elle participe à la formation continue des professeurs des écoles du département de la Lozère.

Enseignants de premier degré



Nadine CŒUR

Professeure des écoles à l'école primaire Jacques Prévert à Goussainville

28 ans
Sainte-Colombe, Rhône-Alpes

Nadine Cœur est professeure des écoles depuis 2009. La première année, elle a enseigné en classe de petite section de maternelle. Depuis 2010, elle exerce en Réseau d'éducation prioritaire (REP). De 2010 à 2011, elle a travaillé avec trois classes comprenant quatre niveaux : CP/ CE1, CE2, CE2/CM1. Depuis 2011, elle exerce à l'école primaire Jacques Prévert où elle a eu pendant deux années des classes de CE1, et où, aujourd'hui, elle enseigne à nouveau en petite section. Elle a beaucoup travaillé sur le décloisonnement en pratiquant la co-intervention dans les autres classes de maternelle.



Fadila TJAMAG TJAMAG

Professeure des écoles spécialisée, au collège Jean Jaurès à Saint-Ouen

41 ans
Saint-Denis, Île-de-France

Fadila Tjamag Tjamag est professeure des écoles spécialisée. Elle enseigne depuis 19 ans dont seize en Seine-Saint-Denis. Elle a exercé en SEGPA, en unité d'enseignement, et en ULIS en LP. Elle est actuellement en poste au collège Jean Jaurès à Saint-Ouen.

Directeur d'école



Séverine GUERRE

Directrice de l'école élémentaire *les Gentiane* à Thoiry

41 ans
Thoiry, Ain

Diplômée d'un master de management des organisations scolaires, Séverine Guerre est enseignante spécialisée et formatrice. Elle est actuellement directrice d'une école élémentaire dans le pays de Gex. Entre 1999 et 2006, elle enseigne successivement en classe de perfectionnement puis en réseau d'aide au service des élèves à besoins éducatifs particuliers en Seine Saint Denis. Parallèlement, elle devient maître-formatrice accompagnant les professeurs dans la réflexion de la prise en compte des besoins de chaque élève au sein de la classe. Œuvrant pour la fluidité des parcours scolaires, elle occupe ensuite pendant trois ans un poste de coordonnatrice de réseau ambition réussite à Aulnay-sous-Bois. Conseillère pédagogique auprès de l'inspecteur adjoint à la direction académique de la Seine Saint Denis, puis chargée de mission Adaptation scolaire et Scolarisation des enfants Handicapés (ASH) à la direction académique de l'Ain, elle contribue à la mise en place du livret personnel de compétences.

Enseignants de collège



Emmanuelle MARIINI

Enseignante au collège de Biguglia

40 ans
Bastia, Corse

Emmanuelle Mariini est professeure certifiée hors-classe d'éducation musicale et chant-choral. Après avoir enseigné en lycée et à l'IUFM de Corse, elle exerce à présent au collège de Biguglia (Haute-Corse). Titulaire d'un D.E.A. de musicologie, elle a publié des articles pour Actes Sud sur la musique traditionnelle corse et un ouvrage pédagogique pour les professeurs des premier et second degrés édité par le CRDP de Corse. Elle est chargée de mission pour l'éducation musicale dans l'académie de Corse. Elle est formatrice disciplinaire et pluridisciplinaire (histoire des

arts, socle commun, accompagnement personnalisé, parcours d'éducation artistique et culturelle, analyse de pratique professionnelle), elle forme aussi les professeurs entrants dans le métier. Elle assure la préparation aux CAPES interne et réservé. Elle est sollicitée pour être membre de jury au CRPE, CAFIMPF, Baccalauréat musique (option facultative et lourde), CAPES interne de musique. Depuis 2012, elle est correspondante académique du dispositif « élèves au concert » et pilote une innovation pédagogique sur l'art sonore comme espace de réussite et d'épanouissement de l'élève.



Edwige ROLAND

Enseignante au collège André Chêne, Fleury les Aubrais

54 ans
Fleury les Aubrais, Centre

Après un DEA d'histoire moderne en 1984, Edwige Roland est entrée dans l'enseignement en 1990 comme maître auxiliaire CAPES en 1995. Enseignante d'histoire géographie éducation civique au collège André Chêne de Fleury les Aubrais depuis 1999, elle enseigne également en DP3 (découverte professionnelle 3 heures) pour avoir une autre approche du temps scolaire, de son utilisation et des rapports avec les élèves. Elle a participé au forum des enseignants innovants en 2011 et a assisté en novembre 2014 au colloque de la Fondation de France "Aider tous les collégiens à réussir".

Principal de collège



Florence MARTINO

Principale du collège Glanum, Saint-Rémy de Provence

46 ans
Saint Rémy de Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Titulaire d'une maîtrise d'administration économique et sociale, Florence Martino a obtenu le concours de professeur certifié d'économie et gestion en 1992. En 2000, elle a passé le concours de personnel de direction et a exercé depuis des fonctions de principale adjointe, proviseure adjointe en lycée général et technologique puis principale. Parallèlement, elle est intervenue dans des fonctions de formation à l'IUFM, auprès des personnels de direction et a été coordinatrice de bassin.

Directeur diocésain chargé du second degré



Marie-Anne LEDUBY

Directrice-diocésaine adjointe chargée des collèges et des lycées d'Ille et Vilaine

50 ans
Rennes, Bretagne

Marie-Anne Leduby a enseigné les Sciences Economiques et Sociales au lycée St Martin, de Rennes de 1984 à 2009. Au cours de ses années d'enseignement, elle a initié des jumelages : Ecole-Entreprise

pour développer la compréhension du monde de l'entreprise et a mis en place une aide préparatoire au concours de sciences politiques pour les élèves de terminale ainsi que des clubs d'investissement pour apprendre aux élèves les mécanismes de la finance. A partir de 1994, elle est devenue, à la demande de l'Arpec Bretagne, responsable du parcours de formation initiale des professeurs de sciences économiques et sociales pour l'EC de Bretagne (PLC2) et tutrice de professeurs. Parallèlement, elle anime des groupes d'analyse de pratiques auprès des nouveaux enseignants, participe à des groupes de Soutien. En 2002, elle réalise un audit pour Institut de formation des Professeurs de Bretagne et la formation lui est confiée de 2002 à 2007. De 2003 à 2009, elle préside l'ANIFEC : Association Nationale des Instituts de formation de l'EC de France. En 2009, elle prend la direction de l'Ecole des Cadres Missionnés à Paris et la Direction de la Formation des Cadres au SGEC. Enfin, en 2012, elle intègre la direction diocésaine d'Ille et Vilaine en tant que Directrice-diocésaine adjointe chargée des collèges et des lycées d'Ille et Vilaine : 48 collèges - 22 lycées – 41 000 élèves et étudiants. Enfin, elle assure régulièrement des formations de chefs d'établissement au Liban.

Enseignants de lycées



Éric POUJADE

Professeur d'histoire-géographie à la cité scolaire André Chamson, Le Vigan

37 ans
Montpellier, Languedoc-Roussillon

Éric Poujade a obtenu en 2001 son CAPES d'histoire-géographie. Il a depuis travaillé au sein de différents établissements du second degré, ce qui lui a permis d'appréhender la diversité des élèves. Il a notamment enseigné en Indonésie ainsi qu'en Corée du Sud avec la Mission Laïque Française et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). À cette occasion, il a pu confronter les pratiques éducatives françaises avec d'autres systèmes scolaires. Enfin, il est intervenu en tant qu'enseignant de français-langue étrangère et de civilisation française dans des structures universitaires en Indonésie. Actuellement, Éric Poujade est en poste à la Cité Scolaire André Chamson (Le Vigan, Gard), en charge de collégiens, de lycéens et de la section anglais-euro.



Mohamed ROBERT

Professeur de sciences physique au Centre d'instruction navale de Saint-Mandrier

40 ans
Marseille, Bouches-du-Rhône

Mohamed Robert est professeur de sciences physiques depuis 1998 dans le second degré. Depuis plus de cinq ans, il fait partie du Pool Science et Technique au Centre d'Instruction Naval de Saint-Mandrier. Titulaire d'un Master de Recherche en Histoire, Philosophie et Didactique de la Physique (2007), doctorant en didactique de la Physique, il participe aux travaux de recherche de LIRDEF (Montpellier 2). Élu président de l'association départementale des *Franças* des Bouches-du-Rhône (2008), il participe à de nombreuses

commissions concernant les questions éducatives. Il est chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques depuis juillet 2014.

Proviseur de lycée



Vincent Baron

Proviseur de la cité scolaire de Mourenx

52 ans

Mourenx, Hautes-Pyrénées

Vincent Baron est proviseur de la cité scolaire de Mourenx qui comprend un collège en réseau de réussite scolaire intégrant une Segpa, un lycée professionnel et un lycée d'enseignement général et technologique, soit un ensemble accueillant 1 000 élèves de la classe de 6^{ème} à la licence professionnelle. Le collège est engagé dans l'expérimentation visant à donner le dernier mot aux parents en matière d'orientation. Auparavant, il a dirigé un collège de centre-ville à Pau et un petit collège rural à Navarrenx (Pyrénées Atlantiques). Il a assuré des fonctions de personnel de direction adjoint dans d'autres établissements dans les académies de Nantes, Orléans-Tours, Poitiers et Bordeaux. Initialement personnel d'éducation (CPE), Vincent Baron a assuré des formations à la démarche éducative en orientation et piloté des projets communs à plusieurs établissements sur l'orientation des filles. Par ailleurs, il préside le comité Béarn et Soule d'EDUCADO, groupement de service de l'ensemble des établissements du département en vue de proposer aux élèves une découverte des voies de formation. Il est secrétaire départemental du SNPDEN (Syndicat National des Personnels de Direction) des Pyrénées Atlantiques.

Conseiller d'orientation psychologue



Willy JEANGUYOT

Conseiller d'orientation psychologue au Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Dié des Vosges

46 ans

Gérardmer, Vosges

Willy Jeanguyot est conseiller d'orientation psychologue. Il est titulaire d'une maîtrise de psychologie sociale et différentielle obtenue en 1993 à l'université de Nancy 2. Après deux ans de formation il a obtenu son diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue en 1996 (formation à Lille 3). Il a alors effectué des stages au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Lens et de Tourcoing. Entre 1996 et 1997 il a exercé dans l'est au CIO d'Epinal (88). Depuis 1997, il travaille au CIO de Saint-Dié des Vosges. Il exerce également dans différents collèges, lycées professionnels et lycées d'enseignement général et technologique, ce qui représente environ 1 300 élèves par an. Cette année il s'occupe de deux lycées professionnels et d'un lycée d'enseignement général et technologique.

Psychologue scolaire



Barbara FOUCAULT

Psychologue scolaire au sein du RASED de la 11ème circonscription des Hauts-de-Seine (Puteaux et Suresnes)

39 ans
Celle Saint-Cloud, Île de France

Barbara Foucault a un diplôme de psychologie clinique de l'École de Psychologues Praticiens. Entre 2000 et 2005, elle exerce les fonctions de psychologue du travail notamment à l'ADAPT (Centre de formation pour travailleurs handicapés) puis à l'AFPA (Association Française de Formation Professionnelle). Elle rejoint ensuite l'éducation nationale et enseigne en maternelle, en élémentaire, en RASED puis à l'EREA Jacques Brel auprès d'enfants qui souffrent de troubles sévères des apprentissages. Elle est maintenant psychologue scolaire au sein d'un RASED des Hauts-de-Seine.

Conseiller principal d'éducation



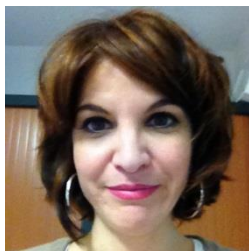
Stéphane GIRARD

Institution Sainte Marie à Anthony

45 ans
Athis de l'Orne, Normandie

Conseiller principal d'éducation depuis vingt ans, Stéphane Girard exerce aujourd'hui dans un lycée général sur le niveau seconde à Antony. Il a exercé en lycée professionnel et technologique, sur des niveaux allant du CAP au BAC+3 à Caen et à Fontenay le Comte. Stéphane Girard a fondé il y a quelques années l'association des cadres d'éducation (équivalent des CPE) de l'enseignement privé en Basse Normandie, permettant de réfléchir sur les pratiques pédagogiques et le partage d'expérience. Tout au long de sa carrière, il s'est formé auprès de l'ARES (association pour la Rénovation des Etablissements Scolaires) notamment, mais via les IRTS (de Montrouge et Hérouville Saint clair), à cette occasion il s'est penché sur les expériences des écoles de la deuxième chance qui expérimentent un accompagnement individuel et personnalisé, et des passeports de compétences.

Conseiller pédagogique



Danièle GEORGELIN-AIDINIAN

Conseillère Pédagogique auprès de l'IEN - CPAIEN

41 ans
Annet-sur-Marne, Ile de France

Danièle Georgelin-Aidinian est conseillère pédagogique à l'Inspection de l'Éducation nationale de Claye-Souilly (77). Après une maîtrise de philosophie, elle obtient le concours de professeur des écoles et travaille auprès d'élèves du premier degré de la petite section de maternelle au CM2, mais

également dans le second degré au sein d'une SEGPA. Devenue maître-formatrice, elle se penche tout particulièrement sur la problématique de la difficulté scolaire.

Chargée de la mise en œuvre du Plan de Prévention de l'Illettrisme au sein de trois circonscriptions, elle travaille à l'amélioration des parcours de scolarisation des élèves. En 2014, elle obtient un Master en Science de l'Éducation, ce qui lui permet de consolider ses compétences professionnelles de formatrice. En tant que conseillère pédagogique, elle assure notamment le suivi et l'accompagnement pédagogique des enseignants. Elle est associée à deux groupes départementaux (le Groupe des élèves allophones et le Groupe Sciences). Elle siège dans une commission d'appel départementale.

Inspecteur second degré



Michèle VINEL

Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

56 ans

Poitiers, Poitou-Charentes

Michèle Vinel débute le métier de professeur d'éducation physique et sportive, en 1981, en Seine-Saint-Denis. A partir de 1985, elle enseigne dans le XXe arrondissement de Paris. Elle réussit le concours de l'agrégation en 1999, elle est alors en poste à la Mission académique à la formation des personnels de l'éducation nationale de l'académie de Paris. Titulaire d'un DEA « développement des ressources humaines », elle est reçue au concours d'Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional d'EPS en 2002 et est affectée dans l'académie de Nancy-Metz. Tout en continuant ses missions d'inspection, Michèle Vinel est aujourd'hui déléguée académique à la formation des personnels dans l'académie de Poitiers et référente d'un collège ECLAIR.

Recteur



Marie-Danièle CAMPION

Rectrice de l'Académie de Clermont-Ferrand

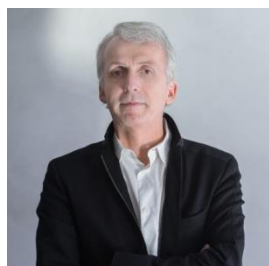
62 ans

Clermont-Ferrand, Auvergne

Docteur en sciences pharmaceutiques (Bordeaux 2, 1981) et docteur en droit (Paris 11, 1989), Marie-Danièle Campion est Professeur de droit et d'économie de la santé à l'université Paris 5. Elle a été membre du cabinet de la ministre déléguée à l'Industrie, Nicole Fontaine de janvier 2003 à mars 2004, et a exercé les fonctions de directrice-adjointe de cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en charge notamment des questions de vie étudiante et de revalorisation des carrières. Elle a occupé les fonctions de recteur de l'académie d'Amiens entre 2005 et 2007, de recteur de l'Académie de Rouen de 2009 à 2012, avant d'être nommé recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand depuis mars 2012. Elle a également été rapporteur près de la Cour des comptes de 1998 à 2003. Marie-Danièle Campion est l'auteur de plus de quatre-vingt-dix publications scientifiques. Membre honoraire de l'Académie Nationale de Pharmacie, elle siège au sein de différentes instances, telles que le l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice, le Conseil d'Administration de la fondation Varenne, le Haut Conseil à l'Éducation artistique et culturelle. Elle préside depuis janvier 2014 le comité de suivi du dispositif « Plus de maitres que de classes ».

Biographie des experts et praticiens de la conférence de consensus

Introduction de la conférence par les co-présidents de la conférence



Michel LUSSAULT

Professeur à l'École normale supérieure de Lyon, directeur de l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ) et président du Conseil supérieur des programmes (CSP)

Lyon, France

Michel Lussault est géographe, professeur des universités à l'École normale supérieure de Lyon, membre du laboratoire de recherche *Environnement, villes, sociétés* (UMR 5600 CNRS/Université de Lyon). Dans son travail, il analyse les modalités de l'habitation humaine des espaces terrestres, à toutes les échelles. Il est l'auteur depuis 1990 de plus de cent articles scientifiques et de nombreux ouvrages. Parmi ses plus récentes responsabilités, il a co-présidé avec Paul Chémetov le conseil scientifique de la consultation internationale *Un pari pour le grand Paris* (mai 2008-juin 2009), il a assuré le pilotage scientifique du groupe *Métropoles françaises et mondialisation* de la démarche Territoires2040 de la DATAR et il préside le conseil scientifique du Plan-Urbanisme-Construction-Architecture (PUCA) et *Arc de Rêve* à Bordeaux depuis 2011. Il a aussi occupé de nombreuses responsabilités institutionnelles : président de l'université de Tours (2003-2008), vice-président et porte-parole de la Conférence des présidents d'université (2006-2008), président de l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (2004-2005), président de l'université de Lyon (2008-2013), directeur de l'Institut Français d'Éducation depuis octobre 2012 et président du Conseil Supérieur des Programmes depuis septembre 2014.



Nathalie MONS

Professeure de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise, présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco)

Paris, France

Professeure de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise, Nathalie Mons est spécialisée dans l'action publique et consacre ses recherches à l'évaluation des politiques éducatives dans une perspective comparatiste internationale. Diplômée de Sciences-Po Paris, titulaire d'un doctorat en sciences de l'éducation et d'une habilitation à diriger des recherches en sociologie, Nathalie Mons assure également la coordination d'un consortium de formation en *e-learning* à destination des personnels d'encadrement de l'éducation nationale. Parallèlement, elle est membre de plusieurs comités scientifiques et éditoriaux de revues spécialisées et participe régulièrement à des opérations d'évaluation dans l'enseignement supérieur (Agence nationale de la recherche, Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). Nathalie Mons a été professeure invitée de 2008 à 2009 au London Institute of Education et intervient régulièrement comme experte pour la Commission européenne et l'OCDE (elle a été membre du consortium Pisa en 2009). En 2012, elle a co-piloté la concertation pour la refondation de l'École de la République.

Animateur de la conférence



Olivier REY

Responsable de l'unité *Veille et Analyses* à l'Institut français de l'Éducation

Lyon, France

Olivier Rey est ingénieur de recherche à l'ENS de Lyon, chargé de mission à la direction de l'Institut français de l'Éducation, en charge de l'expertise auprès des partenaires. Responsable de l'unité *Veille et Analyses* de l'IFÉ, il est spécialisé dans l'articulation entre les recherches, les pratiques et les politiques éducatives. Responsable pour la France d'un projet européen (2012-2014) sur l'intégration des compétences dans l'enseignement, il écrit et intervient régulièrement dans le domaine du curriculum, en particulier sur les questions d'évaluation et de contenus d'enseignement. Olivier Rey avait contribué à la fondation et à l'animation du service de veille scientifique et technologique de l'INRP (2003-2010), dont l'activité a été continuée à l'IFÉ. Il avait auparavant été, notamment, chargé de mission internet et communication (1999-2002), à la direction de l'AMUE (agence de mutualisation des universités), et conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie (1997-1998).

Question 1. Quels sont les impacts scolaires et psychosociaux du redoublement sur les élèves ?



Thierry ROCHER

Adjoint au chef du bureau de l'évaluation des élèves à la Direction de l'Évaluation, de la Performance et de la Prospective (DEPP)

Paris, France

Thierry Rocher est statisticien de formation (INSEE), spécialisé dans les domaines de la mesure en éducation et de la psychométrie. Docteur en psychologie, il travaille à la Direction de l'Évaluation, de la Performance et de la Prospective (DEPP) du Ministère de l'éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en tant qu'adjoint au chef du bureau de l'évaluation des élèves. Il est notamment responsable des aspects méthodologiques des différents programmes d'évaluations des élèves, de la mise en œuvre des enquêtes à l'analyse statistique des données. Il a également occupé diverses fonctions dans le champ des comparaisons internationales ; il est aujourd'hui membre du Groupe de Conseil Technique de PISA et représentant français à l'assemblée générale de l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement).



Olivier COSNEFROY

Maître de conférences dans le laboratoire des Sciences de l'Éducation à l'université Pierre Mendès-France de Grenoble

Grenoble, France

Olivier Cosnefroy est maître de conférences dans le laboratoire des Sciences de l'Éducation à l'université Pierre Mendès-France de Grenoble. Il a été successivement chargé d'études à la Direction de l'évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Éducation Nationale et Ingénieur d'études à l'Université Victor Segalen – Bordeaux 2. Titulaire d'un Doctorat en psychologie du développement

et de l'éducation, ses travaux se sont centrés sur l'analyse du redoublement, du processus de décrochage scolaire ainsi que sur le poids de l'âge d'entrée à l'école élémentaire dans la réussite scolaire. Il étudie plus spécifiquement les manifestations comportementales des fonctions exécutives dans le contexte scolaire et la qualité de la relation élève-enseignant dans le développement de la motivation et des compétences académiques des élèves.

@ crédits : service photo de l'université de Nantes



Agnès FLORIN

Professeure émérite de psychologie de l'enfant et de l'éducation à l'université de Nantes

Nantes, France

Agnès Florin est professeure émérite de psychologie de l'enfant et de l'éducation à l'université de Nantes (UN). Membre du CREN (EA2661) depuis 2011, elle a également été membre du Bureau de l'UN, Conseiller du Président de l'Université de 2002 à 2012 et responsable du Contrat Etat-Région en Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales pour les trois universités des Pays de la Loire (2007-2015). Ses thèmes de recherche sont axés sur l'évaluation des compétences cognitives et conatives et la prévention des difficultés d'apprentissage, la qualité de vie des enfants, le plurilinguisme et le développement des enfants. Agnès Florin a réalisé des expertises en France (Sénat, Haut Conseil de l'Éducation, Défenseur des Droits, Ministère de l'Éducation Nationale (DEPP, DGESCO), Conseil Supérieur des Programmes, Agence nationale de la recherche (ANR), Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) et à l'international (UNICEF, CONFEMEN, OCDE).

Question 2. L'organisation scolaire favorise-t-elle le redoublement ? Qu'en est-il à l'étranger ?



Philippe PRADEL

Proviseur du lycée Paul Bert, Paris XIVème

Paris, France

Philippe Pradel a été instituteur, directeur d'écoles, en France et à l'étranger (Burkina Faso de 1991 à 1997, et Maroc, de 1997 à 2003), puis personnel de direction dans la grande banlieue lyonnaise et à Paris. Conseiller pédagogique du premier degré, il a également été chargé de formation d'enseignants, au sein de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), et de personnels de direction, dans l'académie de Paris et à l'École Supérieure de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESENESR). Il a notamment publié dans les *Cahiers Pédagogiques* et dans des ouvrages édités par Canopé.



Christian FORESTIER

Recteur honoraire

Aubières, France

Ingénieur diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, Docteur ingénieur en électronique, docteur ès sciences, Christian Forestier a été enseignant chercheur de l'Université de Saint-Étienne de 1968 à 1981. Il a été directeur de l'IUT de Saint-Etienne en 1976, vice-président de l'université puis président de 1974 à 1981. Par la suite, entre 1981 et 2000, il a été recteur des académies de Reims, Dijon, Créteil et Versailles ; pendant

cette période, il a été, de 1992 à 1995, directeur des enseignements secondaires, et, de 1995 à 1998, directeur des enseignements supérieurs. Directeur du cabinet du Ministre de l'Éducation nationale de 2000 à 2002, président du Haut conseil de l'évaluation de l'école de 2002 à 2005 et du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) de 2004 à 2013, membre du Haut Conseil de l'Éducation de 2005 à 2011, il a été administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de 2008 à 2013. En 2013, il a co-présidé la conférence sur la Refondation de l'école et de 2013 à 2014, il a été chargé d'une mission interministérielle sur la formation professionnelle. Depuis 2013, consultant auprès de la Conférence des présidents d'université pour la formation professionnelle et l'apprentissage, il préside les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) de Bourgogne et de Guyane ainsi que la Fondation santé des étudiants de France (FSÉF).



Arlette DELHAXHE

Cheffe adjointe à l'unité Analyses des politiques éducatives et de jeunesse à l'Agence Éducation, Audio-visuel et culture de la Commission Européenne

Bruxelles, Belgique

Arlette Delhaxhe est cheffe adjointe à l'unité Analyses des politiques éducatives et de jeunesse à l'Agence Éducation, Audio-visuel et culture de la Commission Européenne. Elle coordonne le réseau Eurydice et est responsable des rapports thématiques comparatifs publiés depuis 1994. Entre 1979 et 1994, elle était chercheuse au service de pédagogie expérimentale à l'Université de Liège où elle a obtenu son doctorat en 1991. Elle y assurait le rôle de coordinatrice nationale pour l'étude IEA sur la qualité de la vie des jeunes enfants de 4 ans dans le monde et y menait principalement des études sur le développement de curriculum à l'école maternelle. Elle a rédigé plusieurs ouvrages pour l'enseignement à l'école maternelle. Depuis 1999, elle est également chargée de cours sur l'éducation comparée à l'Université Libre de Bruxelles.

Question 3. Pourquoi les Français semblent-ils toujours attachés au redoublement ?



Géry MARCOUX

Chercheur en Sciences de l'Éducation à l'université de Genève

Genève, Suisse

Post-doctorant et suppléant chargé d'enseignement en Sciences de l'Éducation à l'Université de Genève, Géry Marcoux s'intéresse spécifiquement à la problématique du redoublement. En 2008, avec Marcel Crahay, dans un article *Mais pourquoi continuent-ils à faire redoubler?*, ils tentent, sur la base d'entretiens menés auprès d'enseignants de fin de primaire du canton de Genève, de mieux comprendre les jugements des professeurs concernant le redoublement. Cet essai le conduisit à proposer la création d'un Fonds National Suisse de recherche intitulé *Comment et pourquoi les enseignants décident du redoublement de certains élèves* et à le codiriger avec M. Crahay de 2010 à 2014. La poursuite de ce programme de recherche ambitionne de mettre en évidence les relations des croyances des enseignants et futurs enseignants relatives au redoublement avec leur connaissance des recherches sur les effets du redoublement ainsi que d'autres catégories de croyances : intelligence, apprentissage, évaluation, justice.



Marion DUTREVIS

Maître-Assistante en Sciences de l'Éducation à l'université de Genève

Genève, Suisse

Marion Dutrévis est actuellement Maître-Assistante en Sciences de l'Éducation à l'université de Genève. L'ensemble de ses recherches s'insère à la fois dans le champ de la psychologie sociale et des Sciences de l'Éducation. Elle est titulaire d'un Doctorat en Psychologie. Sa thèse, défendue en 2004, portait sur les conséquences des stéréotypes sur les performances scolaires et l'estime de soi des élèves appartenant à des groupes stigmatisés. Depuis son arrivée à l'Université de Genève, Marion Dutrévis s'intéresse également à certaines pratiques pédagogiques et à la façon dont celles-ci sont vécues par les élèves. Elle se focalise plus particulièrement sur les politiques d'éducation prioritaire et le redoublement, avec un intérêt pour les conséquences de ces pratiques sur la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

Question 4. Les élèves sont-ils égaux face au redoublement ?



Jean-Jacques PAUL

Recteur-adjoint de l'université Galatasaray à Istanbul

Istanbul, Turquie

Jean-Jacques PAUL, économiste de l'éducation, est Professeur à l'université de Bourgogne et ancien directeur de l'Institut de Recherche sur l'Éducation (IREDU). Il est actuellement Recteur-adjoint de l'université Galatasaray à Istanbul (Turquie). Il a publié, en 1996, aux Editions ESF, le premier ouvrage français sur la question du redoublement *Le redoublement : pour ou contre ?*, à partir d'une approche sociologique et économique. Il est l'auteur, en décembre 2004, en collaboration avec Thierry Troncín, d'un rapport pour le Haut Conseil de l'Évaluation de l'École, intitulé *Les apports de la recherche sur l'impact du redoublement comme moyen de traiter les difficultés scolaires au cours de la scolarité obligatoire*.



Thierry TRONCIN

Professeur à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) de Bourgogne

Dijon, France

Thierry Troncín est professeur à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Bourgogne. Responsable pédagogique de la formation spécialisée à destination des enseignants exerçant auprès d'élèves en (grande) difficulté scolaire ou en situation de handicap, il donne des cours en Sciences de l'Éducation et en psychopathologie des apprentissages. Instituteur et conseiller pédagogique spécialisés de formation, il a soutenu en 2005 une thèse sur le redoublement au cours préparatoire. Ses principaux axes de recherche actuels s'articulent autour de la construction des représentations des étudiants concernant le processus de décision du redoublement, de la gestion pédagogique des élèves perturbateurs et des stratégies d'enseignement différencié.

Question 5. Quels sont les retours d'expérience de nos voisins étrangers ?



Joseph BERTEMES

Directeur du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

Luxembourg, LUXEMBOURG

Après un DEA de mathématiques pures à l'université de Strasbourg, Jos Bertemes démarre sa vie professionnelle en tant qu'enseignant en mathématiques au Lycée classique d'Echternach, puis il assume des responsabilités dans des projets d'innovation pédagogique successivement au niveau local et national au Luxembourg. Depuis 2009, il est directeur du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), un service qui assure la coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques au sein du ministère de l'Éducation nationale au Luxembourg. Il est membre du governing board du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) de l'OCDE ainsi que membre du Conseil scientifique du Luxembourg Institute of Socio-economic Research (LISER).



Francesco AVVISATI

Analyste à la Direction de l'Éducation et des Compétences de l'OCDE

Paris, France

Francesco a rejoint l'OCDE en 2010 et travaille depuis 2013 au sein du programme international pour l'évaluation des acquis des élèves, PISA. Il a contribué en particulier, en tant qu'auteur principal, au volume *Trouver des solutions créatives : Compétences des élèves en résolution de problèmes de la vie réelle*, et travaille actuellement à un rapport sur les expériences et compétences numériques des élèves de 15 ans. Avant de rejoindre l'équipe PISA, Francesco a travaillé au Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) dans le projet *Stratégies pour l'innovation dans l'enseignement et la formation*. Francesco est un ancien élève de l'École Normale Supérieure et de la *Scuola Superiore Sant'Anna* de Pise (Italie), et titulaire d'un doctorat en économie de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).



Hugues DRAELANTS

Professeur à l'université catholique de Louvain

Louvain, Belgique

Hugues Draelants est sociologue, professeur à l'université catholique de Louvain et membre du Groupe Interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation (GIRSEF). Ses recherches portent sur l'analyse des politiques d'éducation, leur mise en œuvre dans les établissements et la manière dont elles affectent ou non le fonctionnement des organisations scolaires. Il s'intéresse également à la question des inégalités sociales à l'école saisies « par le haut » (inégalité d'orientation et d'accès à l'enseignement supérieur, formation et socialisation des « élites », nouvelles modalités de la reproduction sociale). Il est notamment l'auteur de *Réforme pédagogique et légitimation. Le cas d'une politique de lutte contre le redoublement* (De Boeck, 2009) et, avec X. Dumay, de *L'identité des établissements scolaires* (PUF, 2011).

Question 6. Quelle peut-être la démarche pour aider les enseignants à faire face aux difficultés scolaires ?



Paule CHICH

Principale du collège Albert Camus

Miramas, France

Après une première carrière d'une vingtaine d'année dans le premier degré comme enseignante de Français Langue Etrangère et Directrice d'école (maternelle et primaire), Paule Chich a intégré le corps des personnels de Direction depuis 2005. Elle est actuellement principale d'un collège sur la commune de Miramas, dans les Bouches-du-Rhône. Paule Chich est titulaire d'un Master 2 Management des Organisations Scolaires (M@DOS). Elle intervient à l'ÉSPÉ d'Aix-en-Provence sur des U.E transversales autour de la responsabilité des enseignants et les valeurs de la République ainsi que dans l'équipe académique de formateurs pour la préparation au concours de personnel de direction.

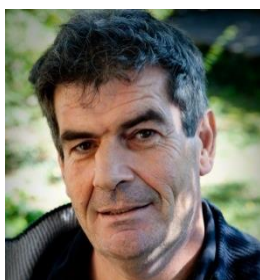


Marie TOULLEC-THIERRY

Maître de conférences en didactique comparée à l'université de Nantes et à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) de Nantes

Nantes, France

Marie Toullec-Théry est maître de conférences en didactique comparée, à l'Université de Nantes et à l'ÉSPÉ de Nantes. Ses recherches s'attachent à l'étude de dispositifs d'aide et d'accompagnement, menés par des enseignants de classes « ordinaires », auprès de deux publics : des élèves présentant des difficultés scolaires et des élèves en situation de handicap, nécessitant des aménagements de situations et la présence d'un Auxiliaire de Vie Scolaire. L'enjeu est, *via* une méthodologie qualitative, de déceler et d'établir certaines des conditions qui favorisent la construction ou le renforcement des inégalités scolaires. Ce travail s'inscrit dans une approche comparatiste (Mercier, Schubauer-Léoni, 2012) et dans la Théorie de l'Action Conjointe en Didactique (Sensevy & Mercier, 2007 ; Sensevy, 2011).



Patrick PICARD

Directeur du Centre Alain-Savary à l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ)

Lyon, France

Enseignant des écoles, Patrick Picard est directeur du Centre Alain-Savary, à l'Institut Français de l'Éducation (École normale supérieure de Lyon), après un parcours professionnel qui l'a amené à exercer en enseignement spécialisé, puis dans différentes fonctions de l'Éducation Prioritaire (coordonnateur, formateur). Le Centre Alain-Savary construit des ressources, des outils et des recherches pour mieux articuler les savoirs de la recherche, de la formation et des métiers, notamment par la formation de formateurs et l'appui aux pilotes de l'Éducation Prioritaire.

Question 7. Face à la difficulté de s'orienter, comment mieux préparer les élèves et leurs parents ?



Françoise OULD

Proviseure du lycée Jean-Monnet à Crépy-en-Valois

Crépy-en-Valois, France

Après un CAPES de Lettres Modernes obtenu en 1984, Françoise Ould devient professeure de Lettres en collège et lycées de 1984 à 1997, puis professeure de Français Langue Etrangère et Seconde de 1990 à 1997, notamment en classe d'accueil pour élèves allophones. Elle a également été formatrice de formateurs (MAFPEN, CEFISEM, GRAF, PNF) et exercé à l'étranger. Après un Master M@DOS Management des Organisations scolaires obtenu en juillet 2011, elle exerce en tant que formatrice à l'ESPE d'Amiens. Personnel de direction depuis 1997, adjointe en lycée professionnel et lycée général et technologique, en cités scolaires, pendant six ans, puis cheffe d'établissement en lycées et collège, Françoise Ould a longuement exercé y compris comme tutrice d'adjoints, en ZEP, zone sensible et site de prévention de la violence, Réseau de Réussite Scolaire. Elle est actuellement proviseure du lycée général et technologique Jean Monnet à Crépy-en-Valois (Oise) – 1142 élèves et étudiants.



Elisaveta BYDANOVA

Coordnatrice de programmes au Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Paris, France

Elizaveta Bydanova est Docteure en Sciences économiques, diplômée de l'Institut de Recherche en Éducation : Sociologie et Économie de l'Éducation de l'Université de Bourgogne (IREDU). En 2008-2009, elle a participé à la rédaction d'une étude comparative, réalisée conjointement par un consortium des universités françaises et l'Institut d'éducation de l'université de Londres, portant sur l'impact de l'Éducation sur la cohésion sociale dans les pays de l'OCDE. Elizaveta Bydanova a également contribué à la réalisation des études sur l'impact de l'Éducation sur la croissance dans les pays à revenus intermédiaires, l'efficacité de l'école primaire en France et les indicateurs de benchmarking pour le système éducatif français. Elizaveta Bydanova travaille actuellement comme coordinatrice de programmes au Centre international d'études pédagogiques (CIEP), en charge de projet internationaux de coopération éducative.



Arnaud RIEGERT

Doctorant à l'École d'économie de Paris

Paris, FRANCE

Arnaud Riegert est doctorant à l'École d'économie de Paris et chargé d'études au Département des études économiques de l'Insee. Sa thèse, effectuée sous la direction d'Éric Maurin, porte sur les effets de pairs et la ségrégation en milieu scolaire.

Question 8. Comment peut-on réallouer les ressources liées au redoublement pour prévenir l'échec scolaire ?



Asma BENHENDA

Doctorante à l'École d'économie de Paris

Paris, FRANCE

Ancienne élève de l'École normale supérieure de Cachan, diplômée de l'École nationale de la statistique et d'administration économique ainsi que du master Analyse et politique économiques de l'École d'économie de Paris, Asma Benhenda est actuellement doctorante à l'École d'économie de Paris. Ses questions de recherche incluent les déterminants de la qualité des enseignants ainsi que les effets redistributifs des transferts publics

d'éducation.



Julien GRENET

Directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques (IPP)

Paris, FRANCE

Julien Grenet est chargé de recherche au CNRS, chercheur affilié à l'École d'économie de Paris et directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques. Spécialiste de l'économie de l'éducation, il a publié plusieurs études consacrées aux rendements de l'éducation, aux politiques de choix scolaire et à l'impact des aides financières sur la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Gouvernance de la conférence de consensus

Comité de pilotage

Cycle de conférence de consensus

Coordinateur général du cycle

VRIGNAUD	Pierre	Université de Paris Ouest Nanterre La Défense	Professeur émérite de psychologie au travail et de l'orientation
----------	--------	--	--

Présidents du comité

LUSSAULT	Michel	IFÉ	Directeur
MONS	Nathalie	Cnesco	Présidente

Membres du comité

BERRUER	Claude	SGEC	Adjoint au secrétaire général de l'Enseignement catholique
CYTERMANN	Jean-Richard	IGAENR	Chef de service de l'IGAENR
DANIEL	Jean-Yves	IGEN	Doyen de l'IGEN
FAYOL	Michel	Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand	Chercheur, spécialiste des apprentissage
FERRACCI	Pierre	CNEE	Président
GAUTHIER	Roger- François	CSP	Inspecteur général de l'éducation nationale
GINESTIÉ	Jacques	ÉSPÉ	Directeur de l'ÉSPÉ de l'Académie d'Aix-Marseille
GODEAU	Emmanuelle	Service médical du rectorat de Toulouse	Adjointe du médecin conseiller du recteur pour la santé des élèves
MAROIS	William	Académie de Nantes	Recteur
MERRIAUX	Jean-Marc	CANOPÉ	Directeur Général
MEURET	Denis	Université de Bourgogne	Professeur de sciences de l'éducation
MOISAN	Catherine	DEPP	Directrice
PANAZOL	Jean-Marie	ESENE SR	Directeur
ROBINE	Florence	DGESCO	Directeur de la DGESCO
TENNE	Yannick	Secrétariat Général du MENESR	Responsable de la mission de la politique de l'encadrement supérieur

Comité d'organisation

Conférence de consensus sur le redoublement et ses alternatives

Coordinateur général du cycle

VRIGNAUD	Pierre	Université de Paris Ouest Nanterre La Défense	Professeur émérite de psychologie au travail et de l'orientation
----------	--------	---	---

Présidents du comité

LUSSAULT	Michel	IFÉ	Directeur
MONS	Nathalie	Cnesco	Présidente

Membres du comité

BERTEMES	Joseph	SCRIPT (Luxembourg)	Directeur
CASSAR	Olivier	IEN – IO, académie de Lille	Référent académique PRELUDES
CHICH	Paule	Collège Albert Camus, académie d'Aix-Marseille	Principale
CLAUS	Philippe	IGEN – enseignement primaire	Inspecteur général
DELATTRE	Laurence	Collège Marie Mauron, académie d'Aix-Marseille	Principale
DUMAS	François	Cnesco	Secrétaire général
GLYKOS	Elsa	IEN – académie de Poitiers	Inspectrice de l'éducation nationale
GOUX	Dominique	Cnesco	Chercheuse au laboratoire de sociologie du CREST
GURGAND	Marc	Cnesco	Directeur de recherche au CNRS
GUYON	Régis	CANOPE	Directeur du département ville, école, intégration
JARRAUD	François	Café pédagogique	Rédacteur en chef
LAJUS	Christian	ESENER	Responsable du plan de formation
MAROIS	William	Académie de Nantes	Recteur
MEURET	Denis	Université de Bourgogne	Professeur émérite en sciences de l'éducation
NOÉ	Laurent	Académie d'Aix-Marseille	IA-IPR Responsable académique de la formation
RAINAUD	Jean	ARF	Conseiller éducation

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire est une **instance indépendante** créée par la Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République, du 8 juillet 2013. Il est **composé de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires, provenant de la majorité comme de l'opposition, ainsi que de membres du Conseil économique, social et environnemental**, nommés pour 6 ans.

Le Cnesco mène une **évaluation scientifique et indépendante du système scolaire** afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il **met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation**. Enfin, il **promeut une culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public**.

Le Cnesco conduit son action dans une **perspective d'ouverture à l'international, caractérisée par un réseau de chercheurs associés**. Il a ainsi été sollicité par la Commission Européenne pour évaluer scientifiquement les politiques scolaires dans le primaire et le secondaire.

Le Cnesco diffuse les résultats des évaluations auprès des professionnels de l'éducation et du grand public, à travers **un réseau de partenariats et des actions multiples** : rapports d'évaluation, conférences de consensus scientifique, conférences de comparaisons internationales, forums en région, formations universitaires pour les praticiens, kits pédagogiques d'animation de réunion...

L'Institut français de l'Éducation est une composante de l'ENS de Lyon.

L'IFÉ est une structure nationale de recherche, de formation et de médiation des savoirs en matière d'éducation, fondée sur une interaction permanente avec les communautés éducatives, grâce au recrutement de professeurs détachés et de professeurs associés.

Sur le plan international, l'Institut français de l'Éducation est inséré dans tous les grands réseaux de recherche, de l'UNESCO à l'OCDE. Grâce à ses ressources documentaires et à un dispositif d'accueil aussi simple qu'efficace, il est la porte d'entrée des chercheurs étrangers travaillant sur le système éducatif français.



Conseil national d'évaluation du système scolaire

31-35 rue de la Fédération
75 015 Paris

cnesco.communication@education.gouv.fr

cnesco.fr



**Ecole normale supérieure de Lyon
Institut français de l'Éducation**

19 allée de Fontenay
69 007 Lyon

conf.consensus.ife@ens-lyon.fr

ife.ens-lyon.fr